



Séance du 18/12/2024
Délibération N°181224/08

Nombre de conseillers en exercice :	47
Présents : ...	36
Excusés :	3
Pouvoirs : ...	8
Votants : ...	44
- dont « pour »: ...	44
- dont « contre »: ...	0
- dont abstention :	0

Le **18 décembre 2024 à 20h30**, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 12 décembre 2024, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS à SAINT AGNET**.

Présents : Mrs et Mmes, LAGRAVE Xavier, ASSIBAT Marie, , LAFFITAU Corinne, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, MECHIN Isabelle, PELLARINI Philippe, BARRAUD Danielle, BOP Philippe, MARTI Jérémy, CAZABAN Yves SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DUCONGE Joëlle, CASTAING Marie Laurence, SAINT GENEZ Daniel, LAMOTHE Michel, LALANNE Jean Michel, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHERS Philippe, BAQUIE Pascal, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, MADER Karl, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, CAMPAGNE Jean Luc, LAMARCADE Lydie, AZIDROU Jean Louis, MARQUE Michel, LABORDE Benoit,

Excusés : DUBOSC Sonia, DARRIEUMERLOU Nathalie, SAINT GERMAIN Dominique,

Pouvoirs : BARON Chrystelle à LAFFITAU Corinne,
 POMIES Claude à LAGRAVE Xavier,
 MALHERBE Bernard à PELLARINI Philippe,
 MARTIN Didier à ASSIBAT Marie,
 GACHIE Florence à MARTI Jérémy,
 DEHEZ Gérard à BERDOULET Cédric,
 CARREAU Pascal à GIJSBERS Lambert,
 LAFARGUE Lionel à BRETHERS Philippe,



Objet : Approbation de la convention d'aménagement routier avec la Commune de Duhort-Bachen pour l'aménagement de la rue des Fossés

Dans le cadre du programme voirie 2024, la Communauté de communes a retenu l'aménagement de la rue des fossés à DUHORT BACHEN. Cet aménagement comprend à la fois la réfection du réseau d'assainissement pluvial et l'aménagement de la voirie avec création d'un cheminement piéton normalisé PMR (1,40m de large)

L'estimation de ces travaux est de 60 750 € HT et le fonds de concours prévisionnel à verser par la commune de Duhort-Bachen serait de 15 344,71 €.

Une convention d'aménagement routier a été établie entre l'EPCI et la commune.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer la convention d'aménagement routier avec la commune de Duhort-Bachen – rue des Fossés, ci-annexée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le président
Philippe BRETHES